EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES ET ARRÊTÉS DU MAIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC À TITRE GRATUIT

Nous, Maire de la ville de WATTRELOS,

Vu l'article L. 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution et au règlement des marchés ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2 du 28 mars 2026, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de WATTRELOS, transmise à Monsieur le Préfet du Nord le 28 mars 2026 ;

Vu l'arrêté municipal de délégation de fonctions et de signature en date du 3 avril 2026 accordé à Monsieur Gilbert CHARLES, Adjoint au Maire en charge de la Ville Culturelle et de la Vie associative ;

Considérant la volonté de la Commune de soutenir une collecte solidaire de jouets au bénéfice des familles wattrelosiennes en situation de précarité lors des fêtes de fin d'année ;

Considérant que l'association SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL possède toutes les qualifications et compétences pour réaliser cette action de solidarité ;

Considérant qu'il convient de signer une convention entre les parties ;

DÉCIDONS

ARTICLE 1 : L'association SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL est autorisée à occuper temporairement un emplacement au sein de la Bibliothèque municipale en vue d'installer un point de collecte de jouets du 17 novembre au 12 décembre 2026.

ARTICLE 2 : Une convention est conclue entre la Commune et l'association SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL afin de mettre en œuvre cette mise à disposition pour un coût de 0,00€.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Cette décision sera publiée sur le site internet de la Commune.

La présente décision est rendue exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n ° 82-623 du 22 juillet 1982
Fait à Wattrelos, le 10 NOV. 2026
Le Maire,
Pour le Maire
L'adjoint délégué
à la Ville culturelle et à la Vie Associative,

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE WATTRELOS (NORD)

Gilbert CHARLES

Fait à Wattrelos, le 10 NOV. 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Pour le Maire,
L'adjoint délégué à la Ville Culturelle et
à la Vie Associative,

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE WATTRELOS (NORD)

Gilbert CHARLES